

**2009-11-23 Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 23 novembre 2009 à 20h45 sous la présidence du maire André Therrien.**

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Laurent Tremblay, Jean Gagné, l'inspecteur municipal Alain Sasseville, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil.

**RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**AVIS DE CONVOCATION**  
**DE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**POUR LE LUNDI 23 NOVEMBRE 2009 À 19H30**

À tous les membres du conseil,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Joli est convoquée par les présentes par la directrice générale/secrétaire-trésorière pour être tenue au 500, route 249 à Val-Joli le lundi 23 novembre 2009 à 19h30 et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant, à savoir :

1. DOSSIER TAXE D'ACCISE – TRAVAUX DU RANG 11
2. ACHAT D'UNE FOURNAISE POUR LE GARAGE
3. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2009-8 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Val-Joli ce 17 novembre 2009.

**2009-11-180 1. DOSSIER TAXE D'ACCISE – TRAVAUX DU RANG 11**

Attendu que la municipalité de Val-Joli devait terminer les travaux pour les montants subventionnés de la taxe d'accise avant le 31 décembre 2009;

Attendu qu'une partie des travaux retenus était des travaux de réfection de route pour le Rang 11 sur une longueur approximative de 550 mètres;

Attendu que la municipalité a demandé des appels d'offres pour ces travaux et que le contrat a été octroyé à Sintra Inc (région Estrie) le 14 septembre 2009;

Attendu que les travaux ont été exécutés selon les directives de nos plans et devis sauf pour son emplacement;

Attendu qu'une erreur a été faite concernant l'emplacement et que le centre du chemin a été dévié de près de deux pieds à l'endroit le plus prononcé;

Attendu que des rencontres ont été faites entre des représentants de la municipalité, de Sintra et de Génivar pour trouver une possibilité de correction pour sécuriser les lieux où l'accotement est moins large;

Attendu qu'une rencontre a été faite avec le conseil, l'inspecteur municipal, Monsieur Jean Beauchesne de Génivar et Monsieur Jimmy Vachon de Sintra ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière pour essayer de trouver la solution qui réponde aux besoins de toutes les parties;

Attendu que l'inspecteur devra rencontrer les citoyens concernés pour les informer de la décision du conseil;

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'accepter la solution d'empierrement de l'accotement d'une partie du Rang 11 concernant les travaux effectués par Sintra Inc, Région Estrie afin de corriger l'erreur de déviation du chemin pour les travaux exécutés en octobre 2009. Que les travaux effectués soient acceptés par notre firme d'ingénieur, Génivar, avant leur exécution. D'exiger un cautionnement de cinq (5) ans de Sintra pour les travaux de correction et que ceux-ci soient responsables de l'installation conforme des boîtes aux lettres pour tout le secteur des travaux. D'exiger l'empierrement du fond du fossé et du rebord des terrains des contribuables aux endroits nécessaires afin d'en éviter l'érosion.

Proposition adoptée

## **2. FOURNAISE POUR LE GARAGE**

Aucune décision ne peut être prise car aucune soumission n'a été demandée. Il est demandé à l'inspecteur de préparer un document pour des prix afin d'avoir la même offre pour tous les soumissionnaires. Faire des demandes auprès de : Supérieur Propane, Propane Vachon, La Coop des Cantons, Pomerleau. La décision sera prise en décembre.

## **2009-11-181 3. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2009-8 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2010 ET POUR EN FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis de motion est donné par le conseiller S. Côté que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront le règlement 2009-8 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice 2010 et pour en fixer les conditions de perception.

Proposition adoptée

À la demande du maire, deux points seront ajoutés à l'ordre du jour :

Partage des heures de l'inspecteur avec la Ville de Windsor CARRA (régime de retraite) (le conseiller Camiré aimerait reportée la décision en décembre mais le sujet est quand même traité).

**2009-11-182 PARTAGE DES HEURES DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL À LA VILLE DE WINDSOR**

Attendu que l'inspecteur a reçu une demande de la Ville de Windsor pour savoir s'il serait disponible à travailler pour eux, une journée par semaine en décembre;

Attendu qu'il se dit disponible pour accepter cette demande;

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser l'inspecteur à s'absenter une journée par semaine jusqu'à la fin de 2009 afin de répondre à la demande de la Ville de Windsor qui a besoin de ses services pour le remplacement de leur inspecteur. Par contre, celui-ci sera payé par la Ville de Windsor et la Municipalité ne lui paiera que les heures faites à la municipalité.

Proposition adoptée

**2009-11-183 CARRA**

Attendu que le nouveau conseil doit se prononcer sur la décision de continuer à cotiser au régime de retraite des élus municipaux dont l'ancien conseil bénéficiait;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Verly

De continuer à cotiser au régime de retraite des élus municipaux. Comme les votes sont à égalité, le maire tranche en faveur de la résolution.

Proposition adoptée

Les conseillers Gagné, Tremblay et Camiré sont contre.

**2009-11-184 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Gagné

De lever cette séance à 21h20.

Proposition adoptée

André Therrien  
Maire

Lucie Camiré  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS**

Je soussigné, André Therrien, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

André Therrien, maire